La Cour suprême de la Colombie-Britannique confirme que les municipalités n'ont pas d'obligation de consulter et d'accommoder les peuples autochtones

1 juillet 2012

Le 4 avril 2012, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a rendu sa décision dans l'affaire *Neskonlith Indian Band* v. *Salmon Arm (City)* confirmant que les municipalités n'ont pas d'obligation de consulter et d'accommoder les peuples autochtones.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.